#Garanties

Conditions générales de la Garantie Constructeur

Nos appareils sont garantis deux ans à compter de la date de mise en service. La Garantie Constructeur couvre le remplacement des pièces reconnues défectueuses, à l'exclusion des frais de main-d'oeuvre et de déplacement.

Récapitulatif des Garanties

Parce que nous avons **confiance** en nos solutions et que nous souhaitons vous accompagner au quotidien, certaines ont fait l'objet d'une **extension de garantie**.

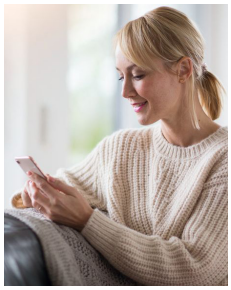
Garanties elm.leblanc Bosch	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	7 ans	10 ans
Pièces de rechange*	✓	-	-	-	-	-
Main-d'oeuvre pompe à chaleur air/air	✓	-	-	-	-	-
Produits et accessoires	-	✓	-	-	-	-
Pompe à chaleur air/eau split (pièces)	-	✓	-	-	-	-
Cuve ballons intégrés	-	-	✓	-	-	-
Cuve ballons de stockage	-	-	✓	-	-	-
Pompe à chaleur air/air (pièces) **	-	-	✓	-	✓	-
Compresseur pompe à chaleur air/air **	-	-	-	✓	✓	-
Cuve chauffe-eau thermodynamique monobloc	-	-	-	✓	-	-
Compresseur pompe à chaleur air/eau ***	-	-	-	✓	-	-
Corps de chauffe des chaudières à condensation	-	-	-	✓	-	-
Pompe à chaleur air/eau compact (pièces) Compress 7000 et 7400 ****	-	-	-	-	-	✓

*En fonction du contrat d'entretien souscrit.
** Si mise en service et contrat d'entretien effectués par un Installateur Partenaire Climatisation ou par le service technique constructeur ou un service technique agréé.
*** Si mise en service et contrat d'entretien effectués par le service technique constructeur ou un service technique agréé.
**** En option payante. Pour en savoir plus contactez-nous par e-mail : **boschelmleblanc.serviceclient@bosch.com**

Étapes à suivre pour activer la Garantie Constructeur

La durée et les conditions de la Garantie Constructeur accordées pour chaque produit sont spécifiquement définies dans la **carte de garantie**, livrée avec l'appareil. Pour rappel, l'appareil doit être installé par un professionnel qualifié [...] (Arrêté du 15/09/09).

Pensez à déclarer votre appareil avec **sa date de mise en service,** pour activer la garantie et profiter des avantages constructeur.



1 Renseignez le **numéro de série** de votre appareil ainsi que toutes les informations nécessaires à l'activation de votre garantie constructeur.

2 Une fois l'ensemble des informations complétées, vous serez **informés par e-mail** de l'activation de la garantie sur votre appareil.

Cliquez sur ce lien **Activer ma Garantie**

Suivez-nous sur